

Biomasse et transition énergétique Et si la solution venait de la forêt ?

Dans le cadre de la loi de transition énergétique, la biomasse forestière est appelée à contribuer davantage à la « décarbonation » de l'économie en fournissant des matériaux peu émetteurs de gaz à effet de serre, pour la construction notamment, et une énergie renouvelable. La biomasse est la première source d'énergie renouvelable en France qui dispose d'une importante surface forestière.

L'ADEME dévoile l'étude d'évaluation nationale des disponibilités en biomasse forestière à l'horizon 2035, menée avec l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) et l'institut technologique FCBA, en collaboration avec les ministères en charge de l'Environnement et de l'Agriculture.

Cette étude fournit des informations de référence concernant les volumes de bois exploitables dans le futur, afin d'assurer un développement harmonieux des différents usages du bois et d'augmenter sa mobilisation. Elle confirme que les forêts françaises sont disponibles et mobilisables pour développer le bois-matériau et le bois-énergie à l'horizon 2035.

Le bois-d'œuvre concerne tous les bois susceptibles d'être sciés, tranchés ou déroulés et dont l'usage est majoritairement lié à la construction.
Le bois-industrie est utilisé pour produire de la pâte à papier et des panneaux.
Le bois-énergie est utilisé pour produire de la chaleur ou de l'électricité. Aujourd'hui, il représente environ 5% de la consommation d'énergie finale française.

L'étude d'évaluation nationale sur les disponibilités en bois d'origine forestière pour l'industrie et l'énergie confirme le potentiel de ressource de la forêt française et la possibilité d'augmenter significativement **les prélèvements, jusqu'à +20 millions de m³ par an d'ici 2035**. Le niveau de prélèvement actuel étant de 66 millions de m³.

Elle se base sur de **nouvelles données de l'IGN et de l'institut technologique FCBA**.

Les disponibilités en bois sont analysées selon deux scénarios :

- Le **scénario de sylviculture constante**, qui simule un maintien des pratiques actuelles de gestion pendant les 20 prochaines années ;
- Le **scénario de gestion dynamique progressif**, plus ambitieux. Il fixe l'hypothèse d'une intensification globale de la gestion forestière, calquée sur les pratiques les plus

dynamiques (mise en gestion de nouvelles forêts privées, rattrapage de peuplement en retard d'éclaircie, etc.), en tenant compte de la préservation de l'équilibre des écosystèmes forestiers.

Dans les deux cas, les prélèvements restent largement inférieurs à l'accroissement biologique annuel de la forêt. Cette sylviculture permet en parallèle de renouveler les peuplements ainsi que d'adapter la forêt et la rendre moins vulnérable au changement climatique.

L'analyse montre que près de 80% de la ressource supplémentaire concerne les essences feuillues, en revanche, les disponibilités des essences résineuses sont très limitées. Elle montre également la complémentarité des filières : environ la moitié de la ressource supplémentaire disponible pour l'énergie et l'industrie est conditionnée à la mobilisation du bois d'œuvre.

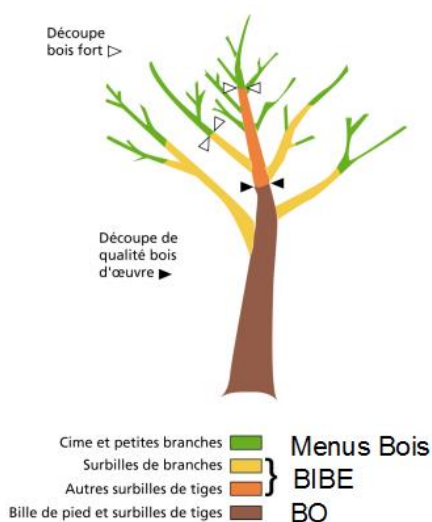
Mieux mobiliser les propriétaires privés

L'étude confirme également qu'environ **60%** de la ressource supplémentaire mobilisable à l'horizon 2035 se trouve chez les **propriétaires privés, et en particulier chez les propriétaires de moins de 25ha**, le reste venant des communes forestières.

L'appel à manifestations d'intérêt (AMI) « DYNAMIC Bois », lancé en **2015** par les ministères en charge de l'Environnement et de l'Agriculture, a pour objectif de mobiliser davantage de biomasse et d'optimiser les usages et la gestion durable de la forêt. Les **24 projets lauréats**, soutenus par l'ADEME dans le cadre du Fonds Chaleur, portent sur des actions d'amélioration des peuplements forestiers, d'investissement matériel et d'animation de la filière. Ils devront permettre de **mobiliser un peu plus de 4 millions de m³ sur 3 ans** pour l'ensemble des usages.

Fort de succès de ce premier AMI, Ségolène Royal, lance le 22 février **une nouvelle édition de « DYNAMIC Bois »**, dotée d'une enveloppe de 20 millions d'euros.

Le bois, une ressource d'avenir pour réussir la transition énergétique



La forêt française constitue un puits de carbone très important, en séquestrant chaque année l'équivalent de 15% des émissions nationales. Elle fournit aussi de la ressource pour produire des matériaux et de l'énergie.

La mobilisation additionnelle de la ressource forestière pour du bois-matériau et du bois-énergie dans le cadre d'une gestion durable comporte **plusieurs avantages** : elle permet de substituer l'usage de combustibles fossiles, de matériaux impactant le changement climatique, et de prolonger le stockage de carbone des arbres dans les produits bois, contribuant ainsi à terme à **atténuer l'effet de serre**. La récolte de bois contribue à **dynamiser l'activité**

économique locale, notamment dans les régions rurales, et également à **favoriser les démarches d'économie circulaire** en utilisant tout le bois, du tronc pour le bois-matériau aux petites branches pour le bois-énergie.

Enfin, la mobilisation durable de la biomasse facilite l'adaptation de la forêt française **aux conséquences du changement climatique**.

L'étude est disponible sur le site de l'ADEME : <http://www.ademe.fr/expertises/produire-autrement/production-forestiere/chiffres-cles-observations/biomasse-forestiere>

Lien vers l'AMI DYNAMIC Bois : <http://www.ademe.fr/expertises/produire-autrement/production-forestiere/passer-a-laction>

Service de presse ADEME

Tel : 01 58 47 81 28 / e-mail : [Service de presse ADEME](mailto:Service.de.presse@ademe.fr)



L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. www.ademe.fr

L'IGN EN BREF

L'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) a pour vocation de décrire la surface du territoire national et l'occupation de son sol, d'élaborer et de mettre à jour l'inventaire permanent des ressources forestières nationales. Il produit toutes les représentations appropriées des données rassemblées, les diffuse et les archive. Il contribue ainsi à l'aménagement du territoire, au développement durable et à la protection de l'environnement, à la défense et à la sécurité nationale, à la prévention des risques, au développement de l'information géographique et à la politique forestière en France et à l'international.

L'IGN est placé sous la double tutelle de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer et du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

FCBA EN BREF

Centre technique industriel, FCBA a pour mission de promouvoir le progrès technique, de participer à l'amélioration du rendement et à la garantie de la qualité dans l'industrie. Son champ d'action couvre l'ensemble des industries de la forêt, de la pâte à papier, du bois et de l'ameublement : sylviculture, pâte à papier, exploitation forestière, scierie, charpente, menuiserie, structure, panneaux dérivés du bois, ameublement, emballages et produits divers. Il travaille également avec divers fournisseurs de ces secteurs.